

CENTRE PRINCIPAL DE DAKAR

CERTIFICAT DE MARIAGE CONSTATE

Registre N° 86 / 2013

Nous, Mamadou DIOP OFFICIER D'ETAT-CIVIL DU CENTRE PRINCIPAL DE DAKAR
de la Ville de DAKAR

Certifions à tous ceux qu'il appartiendra que :

SERIGNE TACKO NDAO

PROFESSION PROFESSEUR domicilié à CITE SACA N° 37 RUFISQUE
né le six février mil neuf cent soixante-quinze à DAKAR

fils de MOUSTAPHA NDAO

et de FATOU CAMARA

d'une part, et NDIAYE CAMARA

PROFESSION CAISSIERE domiciliée à CITE DES IMPOTS ET DOMAINES N° 89 DAKAR

née le treize février mil neuf cent quatre-vingt-quatre à DAKAR

filles de IDRISSE CAMARA

et de YAYE SASSOUM DIOP, d'autre part

ont contracté mariage entre eux selon la coutume

le vingt-quatre décembre deux mille douze

option souscrite Polygamie limitée à 4 épouses

Séparation de biens

et que ce mariage a été enregistré par nous sur leur demande le

vingt-deux janvier deux mille treize à DAKAR

En foi de quoi nous avons délivré le présent pour servir et valoir ce que de raison

ORIGINAL

Fait à DAKAR le 22/01/2013

L'Officier de l'Etat-Civil

Mamadou Diop
Officier d'Etat Civil
Chef du Centre Principal
de Dakar